

PRIORITES de la mission

Connecter et équiper les écoles au numérique

Mesure 1 • Connecter en haut débit 100 % des écoles et des établissements scolaires pour 2012, puis en très haut débit

Mesure 2 • Généraliser à 100 % des établissements scolaires les tableaux numériques interactifs associés à un ordinateur et à un logiciel de création de séquences pédagogiques multimédias.

Mesure 3 • Poursuivre, sur l'exemple des projets pour les classes rurales, l'équipement du premier degré de systèmes interactifs de base (système de projection, dispositifs et tableaux numériques, boîtiers de réponse, visualiseur, classe nomade

OBJECTIFS pour l'équipement des établissements scolaires :

- Une prise réseau dans toutes les classes
- Généralisation des boîtiers de réponses avec les tableaux numériques interactifs
- 1 ENT dans chaque établissement.
- Mise en place de « **murs pédagogiques** » avec l'ordinateur inclut dans le TNI.
- Mise en place de « **jardins d'éveil** » en maternelle.

- **Maternelle** : 1 classe nomade jusqu'à 200 élèves
- **Primaire** : 1 équipement jusqu'à 150 élèves : 1 TNI + 1 micro-ordinateur (pour le TNI)+ 1 classe nomade
- **Collège** : équipement par discipline, de 0 à 350 élèves :
 - **Sciences expérimentales** : 3 équipements : 3TNI, 3 classes nomades (3 salles)
 - **Langues** : 2 équipements : 2 TNI, 2 classes nomades + 30 baladeurs. Prévoir l'amplification sonore avec les TNI.
 - **Créativité** : art, média et maîtrise de tous les langages.
= 2 TNI, 1 classe nomade pour les deux salles
 - **3 salles équipées** pour l'ensemble des autres matières : lettre, Histoire-géographie, mathématiques
 - **1 salle en accès libre comprenant** 25 ordinateurs fixes
- **Les internats numériques** : favoriser la création d' « espaces ouverts » comprenant 25 à 30 ordinateurs fixes, accessible de 7h à 22h.

• Ordinateurs (classes nomades) :

	2009	2012
Maternelle	1 ordi pour 25	1 pour 17
Elémentaire	1 pour 11,5	1 pour 6
Collège	1 pour 7	1 pour 3

• TNI :

2009 : 27 000 TNI (18 600 dans le secondaire et 8 400 dans le primaire)

2010 : 80 000 en 2010.

2011 : 130 000

2012 : 185 000 TNI.

Objectifs : multiplier par 7 le nombre de TNI en trois ans

- 3 TNI par école élémentaire, soit 113 950 TNI, soit 50% des classes équipées (3,6% en 2009)
- 10 TNI par collège, soit 70 310 TNI, soit 53% des classes de collèges équipées (8% en 2009)

Renforcer l'autonomie des établissements scolaires pour développer les services numériques et l'éco-citoyenneté

Mesure 53• Poursuivre et intensifier la formation des chefs d'établissement (en particulier les entrants dans le métier) au management et à la conduite du changement, au pilotage du projet numérique et au leadership pédagogique.

Mesure 54• Créer et mettre en place un guide méthodologique des Tice (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) actualisable et personnalisable ligne.

Mesure 55• Créer une labellisation « éducation numérique » des établissements scolaires (circonscriptions, collèges, lycées) témoignant de leur niveau d'implication dans les dispositifs et projets Tice et dans leur mise en œuvre, permettant de valoriser les réalisations pertinentes et transférables et leur degré d'exigence dans le « zéro papier inutile ».

Mesure 56• Mettre en place une chaîne numérique de dématérialisation des documents par un équipement spécifique et par l'espace numérique de travail (ENT).

Mieux piloter le développement du numérique à l'école

Mesure 57• Créer une structure nationale d'impulsion, légère et opérationnelle, instance de pilotage et de coordination, bureau ou agence nationale mixte collectivités, État et partenaires publics et privés pour l'Accompagnement au Développement du Numérique dans l'Éducation (ADNE) qui se décline sur le territoire par 5 bureaux régionaux.

Missionner l'ADNE pour :

Mesure 58•Créer un observatoire de l'équipement et des pratiques numériques pédagogiques dans les établissements ;

Mesure 59•Impulser, développer et mettre en œuvre le numérique pédagogique, aider les collectivités locales et accompagner la recherche-développement.

Mesure 60•Concevoir et mettre en place un plan national d'orientation avec des propositions d'usages et des recommandations de configuration matérielle

Mesure 61•Aider à renforcer la place du numérique dans les programmes scolaires et à mettre en place des épreuves numériques dans les examens

Mesure 62•Créer un label « éducation numérique » pour les collectivités et les partenaires privés témoignant de leur niveau d'implication dans les dispositifs et projets Tice et dans leur mise en œuvre.